

COMMUNE DE POUILLEY-FRANÇAIS

Conseil municipal du vendredi 26 juin 2015

*Le conseil municipal de la commune de Pouilley-Français
s'est réuni au lieu habituel de ses séances
après convocation légale en date du vendredi 19 juin 2015
en session ordinaire, sous la présidence du maire Yves MAURICE.*

Présents : Yves MAURICE, Michel LANQUETIN, Chantal JEANVOINE, Claude DANLOUE, Josette NICOLIN, Myriam FUMEY, Stéphane CONDAMINE, Max WETSTEIN, Nathalie DECORBEZ,

Absents excusés : Olivier MAGNIN donne procuration à Myriam FUMEY, Christian BAUD donne procuration à Chantal JEANVOINE, Catherine DUC donne procuration à Michel LANQUETIN, Eric MOREL donne procuration à Claude DANLOUE, Stéphanie GIBERT donne procuration à Josette NICOLIN, Sylvain BOUCHER donne procuration à Nathalie DECORBEZ.

Secrétaire de séance : Josette NICOLIN

Session ordinaire

1. Délibérations

● Répartition du FPIC (Fond de péréquation des ressources intercommunales et communales) via des voies dérogatoires dont celle ayant permis à la Communauté de communes du Val St Vitois depuis 2012 d'opter pour la répartition dite 50/50. suivant la convention en annexe.

Je vous propose la voie dérogatoire 50/50 afin d'alléger les finances de nos communes largement impactées ces derniers temps.

Le Conseil municipal se prononce par 15 voix pour.

● Transport méridien pour 2014/2015, 36 € par enfants.

Le Conseil municipal se prononce par 15 voix pour.

● Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire pour l'achat de livre pour l'année 2015 pour la bibliothèque (soit 1000 €).

Le Conseil municipal se prononce par 15 voix pour.

● Remboursement de la somme de 151, 27 € TTC de la part de la société Nicollin suite à la dégradation d'un massif.

Le Conseil municipal se prononce par 15 voix pour.

- Travaux concernant les 2 écoles et la Maison pour tous : cimaise de protection pour la nouvelle salle de classe, brossage et peinture pour ferronnerie, tablettes, grilles de ventilation :
total : 2867, 76 € TTC

Le Conseil municipal se prononce par 15 voix pour.

- Achat d'un défibrillateur pour la Maison pour tous (prévu au BP 2015), il est prévu une communication sur le défibrillateur qui rapportera 700 € à la commune (Colas 250 €, Chaillot 150 €, les 3 associations Comité des fêtes, club de l'Amitié et Foire aux Saveurs d'Automne pour 300 €)

	FC défibrillateurs	schiller	Défibtech
Défibrillateur HT	1550 €	1 399.20 €	1550.05 €
Montant TTC	1550 € TVA non applicable	1679.04 €	1860.06

Le Conseil municipal se prononce par 15 voix pour retenir la société FC Défibrillateurs.

- Restauration de la fontaine vers la Mairie :
Nettoyage, hydrofuge, étanchéité par le CDEI : 2390, 42 € TTC

Le Conseil municipal se prononce par 15 voix pour.

- Création d'une sur largeur en forêt (vers l'ancienne décharge) travaux de décaissement, curage d'un fossé, compactage :

-Cadoux et fils : 1602,00 € TTC

-Maitrise d'œuvre par l'ONF : 300, 00 € TTC

Soit l'ensemble 1902, 00 € TTC

Le Conseil municipal se prononce par 15 voix pour.

- Contrat d'approvisionnement et vente Groupée

Le Conseil Municipal de POUILLEY-FRANCAIS donne son accord pour la vente de gré à gré, par contrat d'approvisionnement, de bois d'industrie, provenant des parcelles 11, 13, 14 et 22 de la forêt communale POUILLEY-FRANCAIS, pour un volume prévisionnel de 35m³. Les bois seront livrés façonnés, bord de route ; ils seront réceptionnés selon les modalités prévues avec l'acheteur. Le contrat sera conclu pour une durée de 6 mois.

Le Conseil municipal se prononce par 15 voix pour.

- Modification de l'éclairage public sur le parking afin de pouvoir le commander depuis la Mairie, coût des travaux : 828 € TTC

Le Conseil municipal se prononce par 15 voix pour.

● La loi A.L.U.R. met fin à compter du 1er juillet 2015 à la mise à disposition gratuite des services de l'Etat, pour l'application du droit des sols aux communes appartenant à des établissements de coopération intercommunale qui comptent plus de 10 000 habitants.

Ainsi, les communes de la CCVSV qui, jusqu'ici recourent aux services de l'Etat, doivent s'organiser pour que l'instruction de leurs autorisations d'urbanisme soit assurée à compter du 1er juillet 2015. La commune de Saint-Vit, dotée d'un service urbanisme composé de deux agents, est susceptible de prendre en charge l'instruction des communes intéressées, par la rédaction d'une convention.

Le coût des actes instruits par la commune de Saint-Vit est de :

-Permis de construire : 315 €

-Permis d'aménager : 945 €

-Déclaration préalable : 224 €

Les membres du conseil municipal sont appelés à se prononcer sur les modalités de mise en place de la mission instruction des autorisations d'urbanisme.

Le Conseil municipal se prononce par 15 voix pour.

2. Divers et tour de table :

-Travaux de la salle des fêtes en juillet et août 2015.

-Lettre N°7 sortie fin juillet

-Réunion publique PLU le 21 septembre 2015 à 20h 30

-Réussite de l'examen professionnel par Sonia

-Gens du voyage sur le terrain de foot départ dimanche 28 07 2015,

-Exiger une signalétique sur la route par le CDEI quand il tonde à l'entrée du village

-Panneau rue de la Pommeraie : revoir le positionnement

-Accord du Département sur le nouvel emplacement d'arrêt de bus rue de la Libération

-Visites Villages fleuris : mi-juillet, mi-août et début septembre

3. Prochaines réunions :

-Conseil municipal le 10 juillet à 20h 30 à la mairie (le dernier avant les vacances)

-Commission Voirie et travaux, en présence de la sous-commission consultations, ouverture des plis, choix de l'entreprise, le 2 juillet à 20h 30

-Commission communication le 6 juillet à 18h

La séance est levée à 21h 35

Yves Maurice
Maire de Pouilley-Français